

**PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES**

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

32-113

Décret n° **93 - 388** du **26 AOUT 1993**
portant nomination de Monsieur **MOUROKO**
(**Jean Christophe**) en qualité de Secrétaire Général
de la Mairie de DOLISIE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 009-90 du 6 Novembre 1990 fixant l'organisation administrative territoriale de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 90-598 du 25 Octobre 1990 portant attributions et organisation du ministère de l'administration du territoire et du pouvoir populaire ;

Vu le décret n° 91-878 du 15 Novembre 1991 déterminant le fonctionnement des communes, des arrondissements et des quartiers et définissant les attributions des administrateurs-maires des communes, des arrondissements et des chefs de quartiers ;

Vu le décret n° 92-382 du 20 Juillet 1992 fixant les salaires et indemnités de fonctions des administrateurs-maires et des secrétaires généraux des mairies ;

Vu le décret n° 93-315 du 23 juin 1993 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-318 du 24 juin 1993 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-319 du 25 juin 1993 portant nomination des ministres délégués, membres du Gouvernement ;

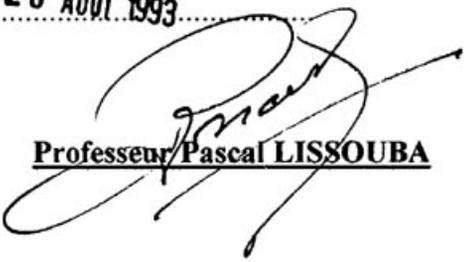
En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article Premier : ~~Monsieur~~ MOUROKO (Jean Christophe) est nommé secrétaire général de la Mairie de DOLISIE.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de ~~Monsieur~~ MOUROKO (Jean Christophe) sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 26 AOUT 1993


Professeur Pascal LISSOUBA

Par le Président de la République :

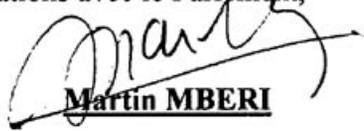
Le Premier ministre, chef
du Gouvernement,


Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

Le ministre des finances et du budget,


Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO

Le ministre d'Etat, ministre de
l'intérieur, chargé de la sécurité,
du développement régional et des
relations avec le Parlement,


Martin MBERI

Le ministre délégué auprès du ministre
de l'intérieur, chargé de la
décentralisation et du développement
régional,


Gustave ABA-GANDZION